



LES DISPOSITIFS « 1% SOLIDAIRES » : DES OUTILS DE FINANCEMENT DE PROJETS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE AU PROFIT DES COLLECTIVITÉS

Le 1% Energie



12/01/2023

clement.lugagne@reseau-cicle.org

www.reseau-cicle.org

Le Contexte de l'accès à l'énergie

- **1 milliard** de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité.
- La majorité d'entre elles se situent en **Asie** et **Afrique subsaharienne** dont **80 %** vivent en milieu rural.
- Alors que les besoins en énergie se sont largement développés: **80%** de la population en Afrique a **accès à un réseau de téléphonie mobile**.
- **En Afrique subsaharienne** la consommation électrique annuelle moyenne par personne est de **500 kwh** ; 4000 kwh en Chine ; 6000 kwh en Europe et 13000kwh aux Etats-Unis.

Le réseau CICLE

Le réseau Cicle est hébergé par le pS-Eau pour animer les thématiques relatives à l'accès aux services énergétiques, en référence à l'ODD7.

Objectifs:

Offrir un espace d'échange et de dialogue pour créer des synergies entre acteurs: promouvoir, faciliter et accompagner leurs actions de coopération internationale.

Activités:

- Produire de la connaissance et Capitaliser les savoirs existants et les mettre à la portée de tous
- Renforcer les capacités des porteurs de projets
- Mobiliser autour de la coopération internationale climat-énergie

Nos outils:

- Des documents techniques en ligne
- Un annuaire des acteurs
- Un atlas des projets
- Un appui individualisé
- Des ateliers thématiques
- Des formations techniques

Le 1% Energie: une longue évolution législative

- « Insécurité juridique »
- 9 février 2005 : Loi « Oudin-Santini » **1% Eau** (et assainissement)
- 7 décembre 2006 : Amendement « Pintat » **1% Energie**
- 2 février 2007 : Loi « Thiollière » Coopération décentralisée : une compétence propre des collectivités
- 7 juillet 2014 : Loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale : **1 % Déchet**
- Mai 2021: Projet de rapprochement des trois 1 % (Eau, Energie & Déchets)

Le 1% Energie: Qui ? Combien ? Quoi ? Comment ?

Loi du 9 février 2005, article L1115-1-1, amendée Pintat

« **Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes chargés des services publics de distribution** d'eau potable et d'assainissement ou du service public de distribution d'électricité et de gaz peuvent,

dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements,

dans le cadre des conventions prévues à l'article L. 1115-1, **des actions d'aide d'urgence** au bénéfice de ces collectivités et groupements, ainsi que des **actions de solidarité internationale** dans les domaines de l'eau et de l'assainissement et de la distribution publique d'électricité et de gaz. »

Le 1% Energie: Dans les faits

Effet Levier: Pas d'équivalent des agences de l'eau dans le secteur de l'énergie. L'ADEME peut jouer ce rôle dans le cadre du rapprochement des 1% solidaires.

Lisibilité: Fonctionnement différent du secteur de l'eau, les opérateurs concernés sont nationaux ce qui induit une perception erronée de la part de habitants qui ne l'associent pas toujours à une compétence locale.

Assiette: Absence de circulaire comme c'est le cas dans le domaine de l'eau, ce qui peut amener un certain flou autour de l'interprétation de la loi sur le calcul de l'assiette du 1% énergie.

Quelques chiffres sur le 1% Energie:

5M d'€ mobilisés depuis 2007

Soit en moyenne 350 000 d'€ mobilisés par an

Potentiel mobilisable 2M d'€

Taux de mobilisation: 18%

Remarque:

Forte concentration des financements en Ile-de-France: 140 000 € financés par le SIGEIF (1^{er} syndicat en terme de mobilisation du 1%

De l'électricité pour les structures médicales de Voka



De l'électricité pour l'école de Mbourokh au Sénégal



Intervention d'urgence à St Martin après le passage d'Irma en septembre 2017



Conclusion & Perspectives

- Appuyer les syndicats pour mobiliser le 1% Energie
- La possibilité de pousser l'élaboration d'une circulaire transposant l'esprit du 1% au secteur de l'énergie et ses spécificités en termes de structuration
- Renforcer les capacités des porteurs de projets: s'appuyer sur les réseaux thématiques et les RRMA

Conclusion & Perspectives

Merci pour votre attention !